



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Demande de permis de construire déposée par la société CPES Chênet, en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Hauteville et de Sapignicourt**

Une enquête publique est ouverte **lundi 4 septembre 2023, à 10h00, au samedi 7 octobre 2023 inclus, jusqu'à 12h00**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-139-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société CPES Chênet, dont le siège social est situé à : 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON,, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes d'Hauteville et de Sapignicourt.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 3 avril 2023, sera déposée aux mairies d'Hauteville et de Sapignicourt, où chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit du **lundi 4 septembre 2023, à 10h00, au samedi 7 octobre 2023 inclus, jusqu'à 12h00** aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies d'Hauteville et de Sapignicourt.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie d'Hauteville (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) / Publications / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques urbanisme).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairies d'Hauteville et de Sapignicourt aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la mairie d'Hauteville (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-139-IC ;
- par voie électronique à : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr). Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le samedi 7 octobre à 12h00.

M. François DESANLIS, retraité du secteur agricole, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siégera, à la mairie d'Hauteville et de Sapignicourt aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

En mairie d'Hauteville :

- le **lundi 4 septembre 2023, de 10h00 à 12h00 ;**
- le **mardi 19 septembre 2023, de 10h00 à 12h00 ;**
- le **jeudi 5 octobre 2023, de 16h00 à 18h00.**

En mairie de Sapignicourt :

- le **mardi 5 septembre 2023, de 16h00 à 18h00 ;**
- le **vendredi 22 septembre 2023, de 16h00 à 18h00 ;**

**- le samedi 7 octobre 2023, de 10h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou aux mairies d'Hauteville et de Sapignicourt.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société CPES Chênet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

– auprès de M. Hugo CORNUEL par courriel : hugo.cornuel@qenergyfrance.eu ou M. Arnaud GOUPIL par courriel : arnaud.goupil@qenergyfrance.eu, ou par voie postale à la SA CPES Chênet, dont le siège social est situé : 330 rue du Mourelet, 84000 AVIGNON.

– auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr), soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 4 août 2023

**Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef du Service environnement**

**Signé : Raynald VICTOIRE**